



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/03/29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 21 MARS 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

36

DATE DE LA CONVOCATION

12 mars 2012

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Affectation résultats 2011 – budget annexe Vente d'énergie

☒ Le Conseil Communautaire, après avoir examiné et adopté le compte administratif 2011, statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

☒ Prenant en considération les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent d'investissement antérieur reporté	6 630.43 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	44.00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2011

Solde d'exécution de l'exercice 2011	- 7 138.94 €
Solde d'exécution cumulé	- 508.51 €

Besoin de financement 508.51 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat propre à l'exercice	+ 464.94 €
Excédent antérieur reporté	+ 44.00 €

TOTAL A AFFECTER + 508.94 €

☒ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2012)

508.51 €

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2012)

NEANT

3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2012 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de

+ 0.43 €

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 22 mars 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD